



DIRECTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE

Toulouse le 17 mai 2019

Madame Véronique RABANEL
Maire de Saint-Marcel-Paulel
Mairie de Saint-Marcel-Paulel
31590 SAINT-MARCEL-PAULEL

ARRIVE LE

27 MAI 2019

MAIRIE DE SAINT MARCEL PAULEL

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DDET / CT / /

Madame le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. de votre commune, que vous m'avez transmis par courrier du 28 mars 2019.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, les observations suivantes :

- Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone en bordure de la RD 37 : la première partie est accessible par « la voie des Serres » en dessous de la Mairie ; la deuxième partie accèdera à la RD 57 dans un secteur avec des visibilitées moyennes entre 2 courbes. Cette connexion se fera le plus loin possible de la courbe depuis Lavalette, en agglomération et en face du « chemin des Serres » ;

- Règlement écrit de la Zone AU : il faudrait rajouter la prescription d'une connexion adaptée et sécurisée à la RD 57.

D'autre part, il est indispensable, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des OAP, de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

COPIE :
- M. Didier CUJIVES et Mme Sabine GEIL-GOMEZ
Conseillers Départementaux du canton de PECHBONNIEU